

# GESTION & SUIVI ADMINISTRATIF

## Présentation des prestations administratives photovoltaïques



# QUI SOMMES-NOUS

## **APEM Énergie – Bureau d'études expert en photovoltaïque**

Depuis 2008, APEM Énergie accompagne les installateurs dans la réalisation de leurs projets photovoltaïques en assurant une prise en charge complète des démarches administratives et réglementaires. De l'analyse des besoins jusqu'au dépôt des dossiers, nous garantissons un accompagnement rigoureux et sécurisé, pour vous permettre de concrétiser vos projets en toute sérénité.

## **Notre engagement : vous libérer des contraintes administratives**

Nos experts analysent vos attentes et les contraintes de votre projet, contrôlent l'adéquation des options choisies avec la réglementation, vérifient la conformité et la complétude de la documentation fournie, constituent et déposent le dossier de demande administrative.

Notre objectif est de vous apporter un service forfaitaire, simple, réactif afin de réduire les délais de vos chantiers et de vous décharger des contraintes de suivi.

## **Notre champ d'intervention couvre :**

- Permis de construire (PC)
- Déclaration Préalable (DP)
- Demande complète de raccordement (DCR)
- Attestation de conformité CONSUEL (AC CONSUEL)
- Assistance à l'obtention de la qualification RGE

## **Un accompagnement technique de A à Z**

Au-delà de l'administratif, nous prenons en charge l'ensemble des démarches techniques nécessaires :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage
- Maîtrise d'œuvre
- Expertise technique

# GESTION & SUIVI ADMINISTRATIF

APEM Énergie intervient en assistance aux installateurs, sur tout ou partie du processus de conception et de réalisation de vos projets photovoltaïques, selon vos besoins spécifiques. Nos experts analysent vos attentes, définissent les aspects administratifs essentiels et garantissent la conformité réglementaire pour assurer la réussite de votre projet jusqu'à la mise en service.

## PERMIS DE CONSTRUIRE

APEM Énergie assure la gestion complète de votre demande de permis de construire, en collaboration avec votre architecte ou avec l'intervention d'un architecte partenaire, selon les besoins du projet.

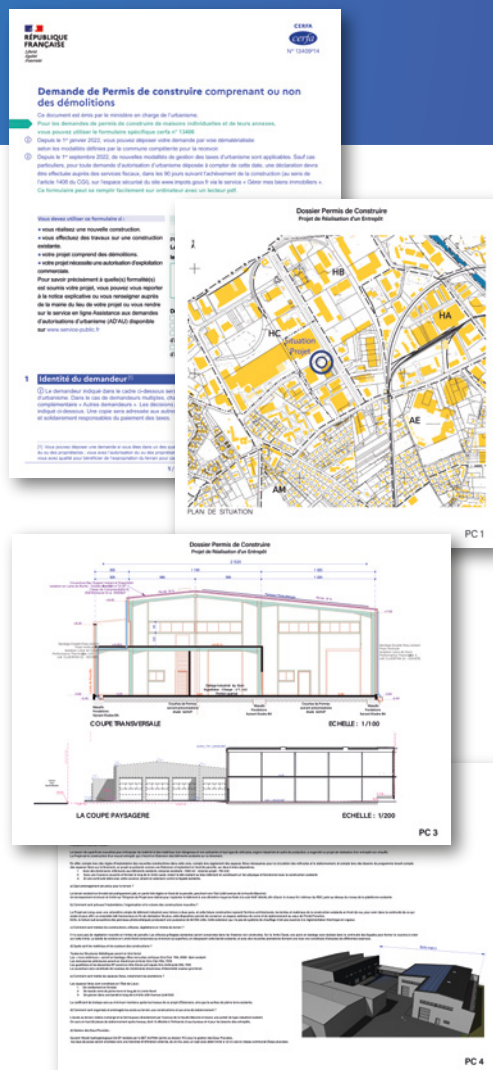
En fonction de la nature du projet, notre accompagnement débute par une analyse précise du cadre réglementaire et des contraintes urbanistiques locales. Nous pouvons également, si nécessaire, réaliser des préconsultations auprès des services instructeurs afin de sécuriser le dépôt du dossier.

À partir du calepinage ou de l'implantation du projet transmis, nous élaborons un dossier administratif complet comprenant les pièces écrites et graphiques, y compris le justificatif agricole le cas échéant.

Nous assurons le dépôt du dossier, le suivi des demandes de pièces complémentaires et la coordination avec les intervenants extérieurs (notamment pour les pièces hors périmètre photovoltaïque).

Selon les cas, nous pilotons l'ensemble du dossier en l'absence d'architecte, ou travaillons en lien avec un architecte partenaire ou désigné par le client lorsque la réglementation l'impose. Les plans techniques sont alors remis au format professionnel (DWG), et le suivi administratif est mené en collaboration avec l'ensemble des parties concernées.

Notre objectif : assurer un dépôt conforme, anticiper les points de blocage éventuels, et garantir un suivi efficace jusqu'à la décision de l'administration compétente.



# GESTION & SUIVI ADMINISTRATIF

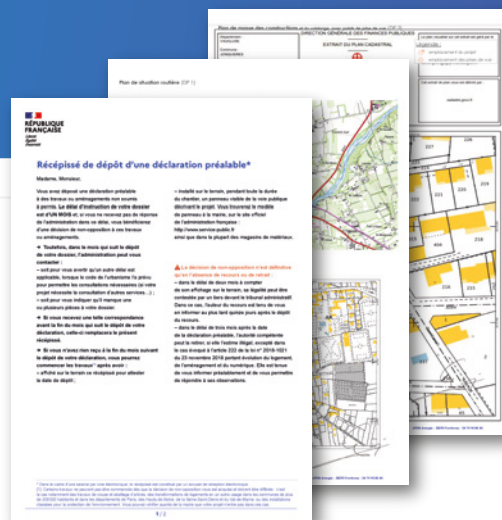
## DÉCLARATION PRÉALABLE

APEM Énergie assure la prise en charge complète de votre Déclaration Préalable de Travaux, en toiture ou au sol.

À partir des éléments transmis, nous analysons les contraintes réglementaires applicables, vérifions l'implantation de l'installation et constituons un dossier conforme aux exigences administratives, intégrant pièces écrites, plans et photomontage d'insertion paysagère.

Nous assurons le dépôt du dossier dans les formes requises, ainsi que le suivi des échanges avec la commune jusqu'à la clôture de l'instruction.

Notre intervention s'appuie sur la qualité des données fournies par le porteur de projet et la fiabilité de nos processus de production et de suivi éprouvés depuis plus de 15 ans.



## DEMANDE COMPLÈTE DE RACCORDEMENT

APEM Énergie assure la gestion complète de votre demande de raccordement au réseau électrique, en lien avec votre stratégie de valorisation de l'électricité produite (vente en surplus ou vente totale).

Nous vous accompagnons dans le choix de l'option de raccordement la plus adaptée, constituons et déposons le dossier auprès du gestionnaire de réseau ou du fournisseur sélectionné, puis assurons le suivi jusqu'à la réception de la proposition de raccordement.

En cas de travaux à prévoir, nous coordonnons la suite des démarches jusqu'à la signature du contrat d'accès au réseau et le lancement des interventions.

Notre accompagnement intègre également la prise en compte des particularités locales éventuelles (régies, contraintes réseau) afin d'anticiper les éventuels surcoûts ou délais supplémentaires.

Notre prestation administrative peut s'accompagner, si besoin, de prestations techniques complémentaires assurées par notre bureau d'études.



# GESTION & SUIVI ADMINISTRATIF

## ATTESTATION DE CONFORMITÉ CONSUEL

APEM Énergie prend en charge la constitution et le dépôt de votre dossier de demande de certificat CONSUEL, indispensable pour la mise en service de votre installation photovoltaïque.

Nous rassemblons l'ensemble des pièces nécessaires à la justification de la conformité électrique, puis, au choix, réalisons la déclaration en ligne sur votre portail CONSUEL, incluant le formulaire CERFA dématérialisé, ou bien, nous vous fournissons les documents nécessaires pour que vous réalisiez la demande sur votre portail CONSUEL.

Notre mission s'achève après le dépôt du dossier sur l'espace CONSUEL de l'installateur

Une fois ce certificat émis, aucune modification technique ne peut être apportée au projet. Dans certains cas, une visite de contrôle par un inspecteur peut avoir lieu sur site. Elle vise à vérifier la conformité des installations électriques (coffrets, signalétique, branchements). En cas d'anomalie, une mise en conformité et éventuellement une contre-visite seront exigées.

Enfin, l'équipe d'APEM Énergie s'assure que le visa délivré par le CONSUEL est conforme aux données renseignées dans le dossier de raccordement.

Cette vérification est essentielle : en cas d'incohérence, le gestionnaire de réseau pourra refuser la mise en service de l'installation.